

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME - Schéma touristique 2019-2024** : Convention avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon

Rapporteur : Marie-Pierre JAUD SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Schéma touristique 2019-2024 a été adopté par une délibération du 25 juin 2019. Résolument ambitieux, il propose une nouvelle approche qui s'appuie sur les fondamentaux pour en proposer une lecture différente et originale à travers une programmation événementielle et des aménagements personnalisés.

Parmi ses orientations, figure le développement des équipements touristiques existants par la création d'éléments d'attractivité supplémentaires et personnalisés.

Les sentiers de randonnée constituent ainsi une base intéressante à partir desquels il est proposé de créer un réseau de haltes contemplatives et un site belvédère.

Les haltes contemplatives permettront de rythmer la découverte du territoire. L'aménagement de ces lieux sera travaillé pour être associé à une émotion liée à l'offre immatérielle du territoire (vin, musique, ...).

Le belvédère scénographique constituera un point de vue spectaculaire et original dans sa conception permettant une mise en valeur des paysages mais aussi de créer un lieu d'accueil pour une offre événementielle.

Pour mener ce projet, il est proposé de s'associer avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL) qui délivre, comme département de l'UFR Temps et Territoires, un master Urbanisme et Aménagement (UA), co-accrédité par l'Université Lyon 2 et l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

Le projet précité s'inscrit parfaitement dans le programme pédagogique du master UA et permet de travailler sur un cas concret dans le cadre d'un atelier professionnel.

Il est proposé de signer une convention de 3 ans avec l'Université de Lyon 2 permettant un travail suivi, jusqu'à la mise en œuvre du projet. La participation financière de l'Agglomération sera de 7 000 € par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-100 relative à l'adoption du schéma touristique 2019-2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon pour les années 2020, 2021 et 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le **12 NOV. 2019**

et a été publiée le **12 NOV. 2019**

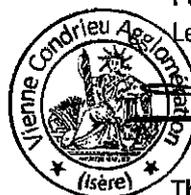


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry Kovacs
Thierry KOVACS